



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 29
Conseillers excusés et représentés : 4
Conseillers excusés et non représentés : 2

L'an 2026, le lundi 22 juin 2026, à 18h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué mardi 16 juin 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (29)

Mesdames BONVALET-YOUNES Sarah, BULTEL-HERMENT Monique, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, LUCAS Sophie, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.

Messieurs BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kévin, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSÉDRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (4) :

AUSTRUY Fabien	a donné pouvoir à	Camille VEZY
CORTESE Franck	a donné pouvoir à	MISTRETTA Carole
GUY Carine	a donné pouvoir à	BESSIERE Pierre
RENIER Laura	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique

Conseiller excusé et non représenté (2)

AUGUY-PERIE Nathalie
NICOLAS Olivier

Secrétaire de séance : Ewan FILOE

DELIBERATION N°2026-112 – Modification du cycle de travail – service Propreté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 juin 2026 ;

Monsieur le Président du CST indique que le service propreté assure actuellement ses missions principalement en semaine afin de garantir la propreté et la qualité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire communal.

Considérant ce qui suit :

L'évolution des usages de l'espace public, le développement des animations et manifestations organisées sur la commune ainsi que l'augmentation de la fréquentation du centre-ville et des espaces publics durant les week-ends conduisent aujourd'hui la collectivité à adapter l'organisation du service afin de répondre aux nouvelles attentes des usagers.

En effet, les constats réalisés le dimanche matin mettent en évidence la nécessité d'assurer une intervention précoce des équipes de propreté afin de garantir :

- la remise en état des espaces publics après les activités et rassemblements du samedi soir ;
- le maintien d'un niveau de propreté satisfaisant dans les secteurs les plus fréquentés ;
- la qualité de l'accueil des habitants, visiteurs et usagers dès le début de journée ;
- la préservation de l'image et de l'attractivité de la commune.

Afin de répondre à ces enjeux de continuité et de qualité du service public, il est proposé de modifier le cycle de travail du service propreté afin d'intégrer une intervention le dimanche matin de 6h00 à 10h00, du 15 juin au 15 septembre.

Dans l'avenir, il pourrait être proposé d'ouvrir ce dispositif à l'ensemble des agents du Centre Technique Municipal qui seraient volontaires pour intervenir en sus de l'agent affecté au service Propreté pour exercer ces missions.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026
Délibération N°2026-112

Cette nouvelle organisation permettra :

- d'assurer une présence opérationnelle du service sur une plage horaire adaptée aux besoins constatés ;
- d'améliorer la réactivité des équipes en matière de nettoyage et de remise en état des espaces publics ;
- de renforcer la qualité du cadre de vie et l'image de la collectivité.

Les modalités d'organisation du temps de travail et de planification des agents concernés seront définies dans le respect de la réglementation en vigueur relative au temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Les membres du comité social territorial l'ont approuvé lors de la séance du 18 juin 2026.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 33 voix pour :

- approuve la modification du cycle de travail du service Propreté ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Ewan FILOE
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 30 juin 2026

Transmise en Préfecture le 30 juin 2026